

# Mon FRV/FERR collectif de l'Université McGill

Le 2 avril 2015



# Ordre du jour

- Définition d'un FRV et d'un FERR
- Retraits minimaux et maximaux
- Qui est admissible?
- Options de placement
- Frais du régime
- Gestion de votre compte
- Transfert de fonds dans le régime
- Échéanciers
- Prochaines étapes
- Des questions?

# Définition d'un FRV et d'un FERR

## En quoi consiste le FRV (Fonds de revenu viager)?

- Un régime de décumul à partir duquel vous retirez un revenu viager.
- Les retraits sont assujettis à des limites minimale et maximale annuelles.
- Le solde immobilisé de votre Régime de retraite de l'Université McGill (RRUM) peut être converti en FRV.
- Le bénéficiaire d'un FRV est automatiquement votre conjoint, ou votre succession, si vous n'avez pas de conjoint (ou si ce dernier a renoncé à ses droits).

# Définition d'un FRV et d'un FERR

## En quoi consiste le FERR (Fonds enregistré de revenu de retraite)?

- Un régime de décumul à partir duquel vous retirez un revenu.
- Les retraits sont assujettis à une limite minimale.
- Le solde de votre Régime d'épargne-retraite collectif de l'Université McGill (RER) et, le cas échéant, tout solde non immobilisé de votre Régime de retraite de l'Université McGill (RRUM) peuvent être convertis en FERR.
- Au Québec, vous ne pouvez pas désigner un bénéficiaire au titre d'un FERR.

# Retraits minimaux et maximaux

- Les retraits minimaux et maximaux (FRV seulement) sont établis en fonction de votre âge et de la loi provinciale ou fédérale.
- Pour le FERR, vous pouvez choisir d'utiliser l'âge de votre conjoint (s'il est plus jeune que vous).

Âge	Minimum (FRV et FERR)	Maximum en 2015 au Québec (FRV seulement)
55 ans	2,86 %	6,40 %
60 ans	3,33 %	6,70 %
65 ans	4,00 %	7,20 %
70 ans	5,00 %	7,90 %
75 ans	7,85 %	9,10 %
80 ans	8,75 %	11,50 %
85 ans	10,33 %	16,00 %
90 ans	13,62 %	20,00 %
94 ans et plus	20,00 %	20,00 %

# Qui est admissible?

Vous pouvez adhérer au FRV ou au FERR collectif de McGill si vous êtes :

- un participant actif au Régime de retraite de l'Université McGill, qui a 65 ans ou plus;
- un participant non actif (à la retraite ou ayant quitté son emploi) au Régime de retraite de l'Université McGill, qui a 55 ans ou plus;
- un participant au Régime de retraite de l'Université McGill qui a précédemment pris sa retraite ou quitté son emploi, et qui a récemment transféré son solde hors du régime (dans les 5 dernières années) et dont les fonds continuent d'être administrés en vertu des lois du Québec.

# Options de placement

Placez le solde de votre FRV ou de votre FERR dans l'une ou l'autre des combinaisons d'options indiquées ci-dessous :

- Option Fonds du marché monétaire
  - Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD
- Option Fonds à revenu fixe
  - Fonds obligataire à revenu fixe de Phillips, Hager & North
- Option Fonds d'actions
  - Fonds en gestion commune à faible volatilité d'actions canadiennes Émeraude TD : 30 %
  - Fonds indiciel du marché américain Émeraude TD (\$ CA) : 40 %
  - Fonds indiciel d'actions internationales Émeraude TD : 30 %

... ou choisissez une option de profil de risque équilibré :

	Profil de risque prudent	Profil de risque modéré	Profil de risque audacieux
Option Marché monétaire	20 %	10 %	10 %
Option Revenu fixe	55 %	55 %	40 %
Option Actions	25 %	35 %	50 %

# Options de placement (suite)

Voici les taux de rendement au 31 décembre 2014

	3 mois	1 an
Option Revenu fixe	2,78 %	8,24 %
Option Actions	5,88 %	15,26 %

Avis général : Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements mensuels composés passés pour les périodes visées. Les rendements sont présentés sans les frais de placement et d'administration, mais comprennent le réinvestissement de toutes les distributions. La valeur de l'actif net est recalculée mensuellement en fonction de la valeur marchande des placements du régime à la fin du mois précédent. Il est possible que les rendements antérieurs ne se répètent pas.



# Options de placement (suite)

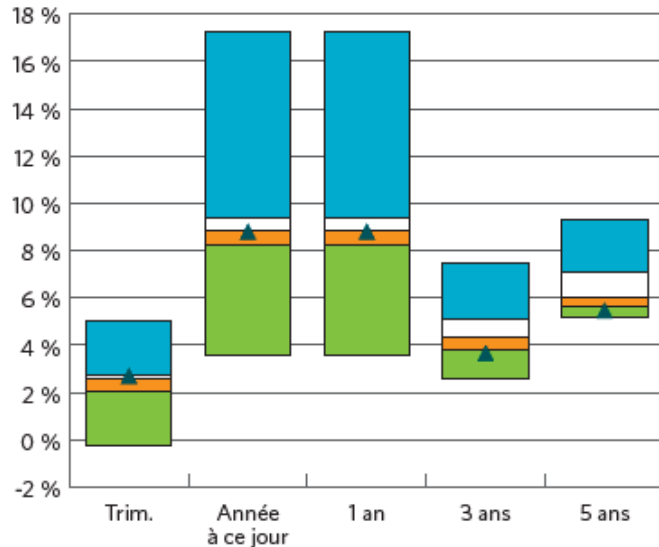
Les renseignements suivants sur le rendement sont ceux au 31 décembre 2014

Fonds sous-jacent	1 an	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
<b>Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD</b>	<b>1,18 %</b>	<b>1,19 %</b>	<b>1,12 %</b>	<b>1,47 %</b>	<b>2,16 %</b>
<i>Indice de référence</i>	<i>0,91 %</i>	<i>0,98 %</i>	<i>0,89 %</i>	<i>1,20 %</i>	<i>1,93 %</i>
<b>Fonds obligataire à revenu fixe de Phillips, Hager &amp; North</b>	<b>9,29 %</b>	<b>4,13 %</b>	<b>5,75 %</b>	<b>6,10 %</b>	<b>5,73 %</b>
<i>Indice de référence</i>	<i>8,79 %</i>	<i>3,65 %</i>	<i>5,45 %</i>	<i>5,58 %</i>	<i>5,32 %</i>
<b>Fonds en gestion commune à faible volatilité d'actions canadiennes Émeraude TD</b>	<b>20,85 %</b>	<b>15,40 %</b>	<b>16,25 %</b>	-	-
<i>Indice de référence</i>	<i>10,55 %</i>	<i>10,22 %</i>	<i>7,53 %</i>		
<b>Fonds indiciel du marché américain Émeraude TD (CA \$)</b>	<b>23,52 %</b>	<b>25,25 %</b>	<b>17,37 %</b>	<b>9,39 %</b>	<b>6,96 %</b>
<i>Indice de référence</i>	<i>23,18 %</i>	<i>24,89 %</i>	<i>17,04 %</i>	<i>9,03 %</i>	<i>6,64 %</i>
<b>Fonds indiciel d'actions internationales Émeraude TD</b>	<b>3,83 %</b>	<b>16,08 %</b>	<b>7,59 %</b>	<b>1,98 %</b>	<b>4,19 %</b>
<i>Indice de référence</i>	<i>3,67 %</i>	<i>15,93 %</i>	<i>7,46 %</i>	<i>1,83 %</i>	<i>4,08 %</i>

# Options de placement (suite)

## Classement du fonds à revenu fixe sous-jacent

Fonds sous-jacent	Classement	1 an	3 ans	5 ans
Fonds obligataire à revenu fixe de Phillips, Hager & North	18/77	9,29 %	4,13 %	5,75 %

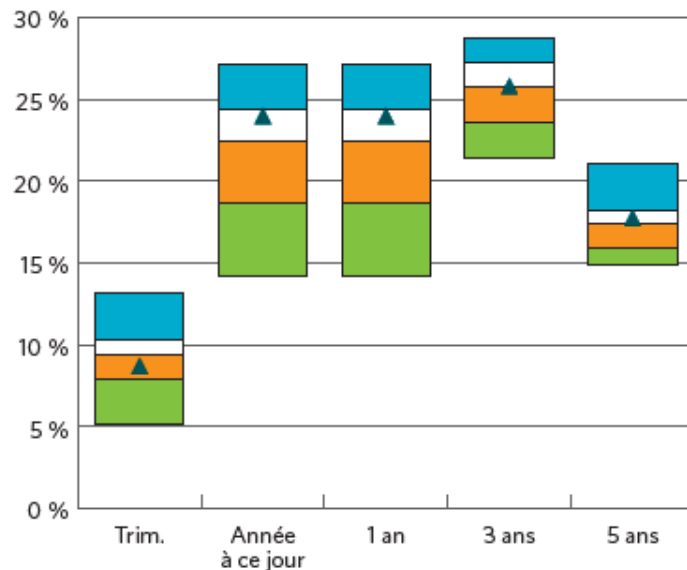


Rang	Trim.	Année à ce jour	1 an	3 ans	5 ans
	%	%	%	%	%
5 <sup>e</sup> centile	5,05	17,28	17,28	7,50	9,28
1 <sup>er</sup> quartile	2,72	9,35	9,35	5,14	7,08
<b>Médiane</b>	<b>2,59</b>	<b>8,83</b>	<b>8,83</b>	<b>4,35</b>	<b>5,97</b>
3 <sup>e</sup> quartile	2,06	8,22	8,22	3,80	5,66
95 <sup>e</sup> centile	-0,27	3,57	3,57	2,55	5,20
<b>Δ FTSE TMX Canada Unvers</b>	<b>2,70</b>	<b>8,79</b>	<b>8,79</b>	<b>3,65</b>	<b>5,45</b>

# Options de placement (suite)

## Classement du fonds d'actions américaines sous-jacent

Fonds sous-jacent	Classement	1 an	3 ans	5 ans
Fonds indiciel du marché américain Émeraude TD (CA \$)	14/37	23,52 %	25,25 %	17,37 %

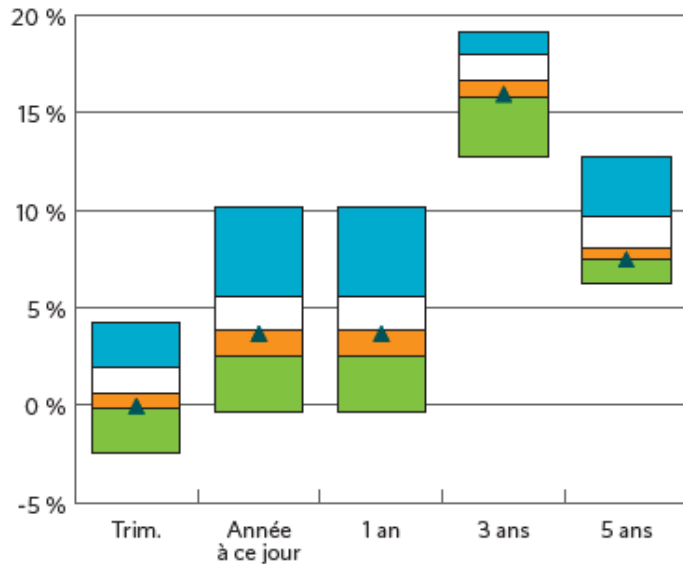


Rang	Trim.	Année à ce jour	1 an	3 ans	5 ans
	%	%	%	%	%
5 <sup>e</sup> centile	13,12	27,12	27,12	28,77	21,11
1 <sup>er</sup> quartile	10,31	24,43	24,43	27,30	18,21
<b>Médiane</b>	<b>9,33</b>	<b>22,42</b>	<b>22,42</b>	<b>25,73</b>	<b>17,43</b>
3 <sup>e</sup> quartile	7,85	18,65	18,65	23,60	15,88
95 <sup>e</sup> centile	5,15	14,24	14,24	21,45	14,87
<b>Δ S&amp;P 500</b>	<b>8,69</b>	<b>24,00</b>	<b>24,00</b>	<b>25,82</b>	<b>17,76</b>

# Options de placement (suite)

## Classement du fonds d'actions internationales sous-jacent

Fonds sous-jacent	Classement	1 an	3 ans	5 ans
Fonds indiciel d'actions internationales Émeraude TD	17/33	3,83 %	16,08 %	7,59 %



Rang	Trim.	Année à ce jour	1 an	3 ans	5 ans
	%	%	%	%	%
5 <sup>e</sup> centile	4,27	10,18	10,18	19,11	12,75
1 <sup>er</sup> quartile	1,91	5,59	5,59	17,96	9,64
<b>Médiane</b>	<b>0,64</b>	<b>3,80</b>	<b>3,80</b>	<b>16,65</b>	<b>8,05</b>
3 <sup>e</sup> quartile	-0,13	2,55	2,55	15,77	7,46
95 <sup>e</sup> centile	-2,44	-0,35	-0,35	12,72	6,24
<b>Δ E.A.E.O.<sup>2</sup></b>	<b>-0,06</b>	<b>3,66</b>	<b>3,66</b>	<b>15,93</b>	<b>7,46</b>

# Frais du régime

## Frais de gestion des placements (FGP)

- Les frais de gestion du FRV ou du FERR collectif de McGill devraient être de l'ordre de 0,20 % à 0,30 %, ce qui peut représenter des économies substantielles par rapport aux fonds de placement disponibles sur le marché, qui s'établissent généralement entre 1 % et 2,5 %.

Pourcentage des dépenses de gestion (PDG)	Placement initial à 65 ans	Frais de gestion estimatifs (en dollars d'aujourd'hui - période de 25 ans)
0,25 %	250 000 \$	6 340 \$
1,0 %	250 000 \$	25 395 \$
1,5 %	250 000 \$	38 125 \$
2,0 %	250 000 \$	50 875 \$
2,5 %	250 000 \$	63 645 \$

Le présent tableau indique les frais estimatifs fondés sur diverses hypothèses. Il est fourni à titre indicatif seulement et suppose un taux de rendement net de 5,5 % et une série de paiements du FRV maximum.

## Frais de tenue de dossier :

- 49,57 \$ par année pour chaque FRV ou FERR (comprenant les taxes et pouvant faire l'objet d'une indexation annuelle).

## Frais d'émission d'un paiement:

- 10,00 \$ par retrait d'un montant forfaitaire (ces frais sont appliqués par CIBC et déduits du montant).

*Confidentiel – Ne pas distribuer*

# Gestion de votre compte

Transférer votre solde du RER ou du Régime d'épargne de l'Université McGill dans le FRV ou le FERR de l'Université McGill est facile et se fait en ligne!

- Si vous êtes admissible au FRV ou au FERR de McGill, vous aurez accès à l'outil **Convertir de l'épargne-retraite en revenu de retraite** dans l'onglet Gérer du site Web du Régime d'épargne de l'Université McGill.

The screenshot shows a navigation bar with four tabs: 'Apprendre', 'Surveiller', 'Gérer', and 'Je veux'. The 'Gérer' tab is active. Below the navigation bar, the heading 'Outils pour gérer votre compte' is followed by a grid of nine tool options, each with a red arrow icon and a brief description. The option 'Convertir de l'épargne-retraite en revenu de retraite' is highlighted with a yellow border.

Apprendre	Surveiller	Gérer	Je veux
<b>Outils pour gérer votre compte</b>			
<b>► Modifier la désignation de bénéficiaire</b> Utilisez cet outil pour mettre à jour ou modifier la désignation de votre ou vos bénéficiaires.	<b>► Adhérez ou faites des changements à votre RER collectif</b> Utilisez cet outil pour adhérer au RER collectif ou pour faire des changements à votre taux de cotisation.	<b>► Completez votre adhésion</b> Pour les nouveaux membres du Régime de retraite de l'Université McGill : Utilisez cet outil pour compléter votre adhésion au régime.	
<b>► Modification des allocations des placements existant</b> Transfert entre les fonds éligibles en vendant un fond et en achetant un autre.	<b>► Retirez ou transférez votre RER collectif</b> Vendre de l'actif pour de l'argent comptant ou transférer les soldes admissibles à une autre institution.	<b>► Modifier la répartition future des placements</b> Modifiez la façon dont vos cotisations futures seront réparties. Remarque : ce changement n'aura aucun effet sur les fonds que vous avez déjà investis.	
<b>► Convertir de l'épargne-retraite en revenu de retraite</b> Utilisez cet outil pour transférer l'actif de vos programmes d'épargne de l'Université McGill à un FRV ou un FEER collectif de l'Université McGill.	<b>► Vos relevés et feuillets d'impôt</b> Cette page vous donne accès à vos relevés annuels et les relevés d'impôt pour votre RER collectif.	<b>► Transferts de fonds dans vos comptes de McGill</b> Transferts de fonds dans vos comptes de McGill	

# Gestion de votre compte (suite)

Cet outil vous permettra :

- de sélectionner le régime à **partir duquel** les fonds seront transférés;
- de sélectionner le régime **dans lequel transférer** les fonds;
- de sélectionner vos **options de placement**;
- d'imprimer, de signer et de retourner votre **formulaire de demande d'adhésion au FRV ou au FERR**.

**Important!** Votre compte du FRV ou du FERR de McGill sera ouvert et votre actif y sera transféré uniquement après réception et approbation de votre formulaire de demande d'adhésion.

**TRANSFÉRER L'ACTIF DANS UN FRV OU UN FERR**      [← Retour à la page d'accueil Retraite et épargne](#)

1 Sélectionnez le régime de départ du transfert    2 Sélectionnez le régime d'arrivée du transfert    3 Indiquez le montant du transfert    4 Options de répartition    5 Sélectionnez la répartition de votre actif    6 Passez en revue l'opération    7 **Confirmez l'opération**

**Étape 7: Confirmez l'opération**


**Envoi de la demande en attente**

Votre demande de transfert de votre actif dans un FRV ou un FERR a été transmise avec succès. Une fois que nous aurons reçu votre formulaire de demande d'adhésion au FRV ou au FERR dûment signé, vous pourrez faire vos choix en ligne relativement aux retraits.

[Annuler cette opération](#)

Nom de l'employé: Chris Gale  
Date: 28 mars 2015, 13 h 29 HNE  
Numéro de confirmation: W7061

Même si l'opération a été transmise, pour qu'elle soit traitée, vous devez remplir le formulaire de demande d'adhésion au FRV ou au FERR ci-joint et l'envoyer à : Morneau Shepell, 895, Don Mills Road, Toronto (Ontario) M3C 1W3.

 [Formulaire de demande d'adhésion au FRV ou au FERR](#)

# Gérer votre compte (suite)

Votre compte du FRV ou du FERR de McGill est maintenant ouvert et vous pouvez sélectionner vos versements de revenus!

- Une fois que votre compte du FRV ou du FERR est ouvert, vous aurez accès à l'outil **Retirer un revenu du FRV ou du FERR** figurant sous l'onglet Gérer du site Web du Régime d'épargne de l'Université McGill.

**Apprendre** | **Surveiller** | **Gérer** | **Je veux** ▾

### Outils pour gérer votre compte

- ▶ **Modifier la désignation de bénéficiaire**  
Utilisez cet outil pour mettre à jour ou modifier la désignation de votre ou vos bénéficiaires.
- ▶ **Adhérez ou faites des changements à votre RER collectif**  
Utilisez cet outil pour adhérer au RER collectif ou pour faire des changements à votre taux de cotisation.
- ▶ **Completez votre adhésion**  
Pour les nouveaux membres du Régime de retraite de l'Université McGill : Utilisez cet outil pour compléter votre adhésion au régime.
- ▶ **Modification des allocations des placements existant**  
Transfert entre les fonds éligibles en vendant un fond et en achetant un autre.
- ▶ **Retirez ou transférez votre RER collectif**  
Vendre de l'actif pour de l'argent comptant ou transférer les soldes admissibles à une autre institution.
- ▶ **Modifier la répartition future des placements**  
Modifiez la façon dont vos cotisations futures seront réparties. Remarque : ce changement n'aura aucun effet sur les fonds que vous avez déjà investis.
- ▶ **Convertir de l'épargne-retraite en revenu de retraite**  
Utilisez cet outil pour transférer l'actif de vos programmes d'épargne de l'Université McGill à un FRV ou un FEER collectif de l'Université McGill.
- ▶ **Retirer un revenu du FRV ou du FERR**  
Utilisez cet outil pour transférer l'actif de vos programmes d'épargne de l'Université McGill à un FRV ou un FEER collectif de l'Université McGill.
- ▶ **Vos relevés et feuillets d'impôt**  
Cette page vous donne accès à vos relevés annuels et les relevés d'impôt pour votre RER collectif.
- ▶ **Transferts de fonds dans vos comptes de McGill**  
Transferts de fonds dans vos comptes de McGill



# Gestion de votre compte (suite)

## Cet outil vous permettra :

- de sélectionner le **montant**, la **fréquence** des versements et le **mode** de versement pour l'année en cours;
- de calculer automatiquement vos montants minimal et maximal (FRV seulement) et les montants d'impôt à retenir;
- de modifier vos versements de revenus, au besoin.
- **Remarque** : Si vous n'effectuez aucune sélection, vous recevrez le montant minimum.

### RETIRER UN REVENU DU FRV OU DU FERR

1 Choisissez le régime 2 **Sélectionnez le montant du versement** 3 Passez en revue l'opération 4 Confirmez l'opération

#### Étape 2: Sélectionnez le montant du versement

Choisissez le revenu de retraite que vous voulez retirer de votre compte de **Fonds de revenu viager (FRV) collectif de l'Université McGill** et confirmez le mode de versement. Cliquez ensuite sur Continuer pour passer à la prochaine étape.

Veuillez noter que tout changement apporté à l'aide de cet outil modifiera vos choix antérieurs et sera en vigueur pour le restant de l'année en cours.

<b>Vos renseignements</b>	<b>Établissez la fréquence de vos versements (?)</b>				
<b>Valeur de votre compte (?)</b>	Fréquence: <input type="text" value="Chaque mois"/> Versements restants pour l'année: 9				
1 622 848,26 \$	Montant minimal: 13 307 \$ Montant maximal: 14 606 \$				
<a href="#">Pendant combien de temps aurez-vous de l'argent</a>					
<b>Vos exigences de retrait pour 2015</b>	<b>Dites-nous combien vous voulez (?)</b>				
<table><thead><tr><th>Minimum</th><th>Maximum</th></tr></thead><tbody><tr><td>7,38% or 119 766,00 \$</td><td>8,10% or 131 451,00 \$</td></tr></tbody></table>	Minimum	Maximum	7,38% or 119 766,00 \$	8,10% or 131 451,00 \$	13 307 \$ <input type="text" value="13 307"/> 14 606 \$ <input type="text" value="13 307"/>
Minimum	Maximum				
7,38% or 119 766,00 \$	8,10% or 131 451,00 \$				
<a href="#">Comment les montants minimal et maximal sont-ils déterminés</a>	<input checked="" type="checkbox"/> Versez-moi le montant minimal <a href="#">Calendrier des versements</a>				
<b>Vos versements de l'année à ce jour (?)</b>					
0,00 \$					
<a href="#">Détails du versement</a>	<b>Choisissez le mode de versement (?)</b>				
<a href="#">Versements et transferts en attente</a>	<input type="radio"/> Chèque <input type="radio"/> Dépôt direct				

[Annuler cette opération](#)

# Transfert de fonds dans le régime

Vous êtes en mesure de transférer les fonds de votre FRV, FRR, CRI ou RER personnel dans votre compte du FRV ou du FERR de McGill; toutefois, veuillez noter ce qui suit.

- L'actif transféré doit être détenu en vertu des lois sur les régimes de retraite du Québec.
- Une fois les fonds transférés dans le FRV ou le FERR collectif de McGill, vous ne pourrez pas effectuer un retrait avant la prochaine année civile (s'applique à votre FRV ou FRR personnel seulement).
- Avant de procéder au transfert, vous devriez vous informer auprès de votre institution financière afin de vous assurer que vous n'aurez pas à payer des frais supplémentaires pour transférer vos fonds dans le régime collectif.
- Il n'est pas possible d'effectuer ce transfert au moyen des outils en ligne. Vous devrez remplir un formulaire d'adhésion et demander les formulaires de transfert appropriés au centre d'appels.

# Échéanciers

## Le transfert dans le FRV ou le FERR de McGill

- Aura lieu lors des évaluations bimensuelles (soit le 15 et le 31 de chaque mois).
- Aura lieu seulement après la réception et l'approbation du formulaire de demande d'adhésion au FRV ou au FERR, et après l'ouverture de votre compte du RRUM (ou du RER).

## Les versements de revenus du FVR ou du FERR de McGill

- Vous les recevrez selon la fréquence que vous avez choisie : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- La liquidation de vos fonds coïncidera avec l'évaluation effectuée au milieu du mois.
- Votre chèque ou dépôt direct sera émis environ sept jours ouvrables après la date d'évaluation.

# Prochaines étapes

Votre compte du FRV ou du FERR est maintenant ouvert et peut accepter les transferts

- Si vous êtes admissible et souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez maintenant aller en ligne et utiliser l'outil ***Convertir de l'épargne-retraite en revenu de retraite*** sous l'onglet ***Gérer***.

Avant de procéder, nous vous recommandons fortement :

- d'effectuer un exercice de planification de la retraite;
- d'assister à une séance d'information sur les options de règlement et la retraite, qui est donnée tous les mois par l'équipe d'administration des régimes de retraite de McGill;
- demander l'avis d'un conseiller indépendant ou d'un planificateur financier.

Besoin d'aide?

- Communiquez avec le centre d'appels des **programmes d'épargne de l'Université McGill au 1 855 687-2111.**



***Des questions?***

*Confidentiel – Ne pas distribuer*



Le cœur de votre organisation.

**Merci.**

Visitez-nous : [morneaushepell.com](http://morneaushepell.com)

Suivez-nous : [@Morneau\\_Shepell](https://twitter.com/Morneau_Shepell)

*Confidentiel – Ne pas distribuer*